

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 10 décembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°04 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Représentation – substitution de la commune de Millery au sein du
SIAMA – Désignation des délégués**

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui se substituera aux entités compétentes jusqu'alors.

Ce transfert de compétences emporte différentes conséquences sur l'exercice des compétences selon les modalités d'exercice en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Ainsi, la commune de Millery avait transféré l'exercice de sa compétence assainissement au Syndicat intercommunal d'assainissement de Millery-Autreville (SIAMA).

Conformément à l'article L.5214-21 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes se substituera de plein droit à la commune de Millery au sein du SIAMA qui deviendra un syndicat mixte composé de la commune d'Autreville-sur-Moselle et du Bassin de Pompey.

Ce dernier sera représenté, au sein du SIAMA, par un nombre de délégués identique à celui dont dispose actuellement la commune de Milley, à savoir 6 délégués.

La désignation peut porter sur des élus du conseil communautaire ou des conseillers municipaux des communes membres de notre EPCI.

Il vous est donc demandé de procéder à la désignation des 6 délégués représentant le Bassin de Pompey au sein du SIAMA.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE ses représentants amenés à siéger au sein du Syndicat intercommunal d'assainissement de Millery-Autreville :

- M. Pierre JULIEN,
- M. Laurent TROGRIC,
- Mme Odile BEGORRE MAIRE,
- Mme Martine SCHREIBER,
- M. Jean-Jacques MAXANT,
- M. Denis BERGEROT.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC